

DOSSIER D'HABILITATION 1- Volet pédagogique *

DU Droit et techniques de l'immobilier



- Renouvellement -

UFR de rattachement : Ecole de Droit

Etablissements cohabilités : /

Responsables du diplôme : Bernard PIGANIOL

Début d'habilitation :

Fin d'habilitation:

DELIBERATION CEVU N

^{*} Le dossier d'habilitation est composé de ce volet pédagogique (1) applicable sur toute la durée de l'habilitation, et d'un volet financier (2) annuel, à renouveler obligatoirement chaque année universitaire de l'habilitation en cours.

Toute modification de ce volet pédagogique (maquette, MCC...) doit être approuvée par la CFVU.

A - Présentation du projet

I - Contexte général - Objectifs de la formation

A l'origine d'une contribution importante à la richesse nationale, le secteur de l'immobilier est caractérisé par une grande diversité de techniques mises en œuvre et d'opérateurs présents sur le marché.

Si cette variété d'outils et d'acteurs peut faire l'intérêt de la discipline, elle est en même temps source de complexité qui ne peut être levée que par des professionnels et des juristes de l'immobilier titulaires d'une qualification reconnue et actualisée.

La récente (février 2014) loi sur le logement, dite loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) rend par ailleurs obligatoire la formation continue des professionnels de l'immobilier.

A cet égard, le programme proposé par l'Ecole de Droit-Université d'Auvergne se fixe comme objectifs d'aborder l'ensemble des questions habituellement rencontrées par les professionnels et de faire intervenir les spécialistes de la discipline susceptibles de confronter pratique et aspects réglementaires.

Cette formation, organisée de façon modulaire, est sanctionnée par le Diplôme d'Université de deuxième cycle « Droit et Techniques de l'immobilier » délivré par l'Université d'Auvergne.

Hors diplôme, chacun des 2 modules principaux pourra faire l'objet d'une inscription distincte.

II - Composante porteuse du projet

Ecole de Droit

III - Autres composantes de l'UdA et autres établissements participant à la formation

Partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Fd (ENSA),

IV - Responsable du DU

Nom, Prénom: Bernard PIGANIOL

Statut : Maître de conférences associé - Conseiller et expert en immobilier, MRICS - REV

Coordonnées: bernard.piganiol@udamail.fr

04 73 17 76 12 – 41 bd François Mitterrand – CS 20054 – 63000 Clermont-Ferrand Cedex

V - Composition du Conseil de Perfectionnement

(Commission en charge du suivi du diplôme, le Conseil de Perfectionnement se réunit au minimum une fois par an. Il peut comprendre des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants, personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers de service et de santé, étudiants et monde socioprofessionnel. Préciser: Nom, Prénom, Qualité)

Personnels de l'Université d'Auvergne

Le Doyen de l'Ecole de Droit ou son représentant, Le Directeur des études de l'Ecole de Droit ou son représentant Le responsable pédagogique du DU Deux membres de l'équipe pédagogique La secrétaire de scolarité du DU La responsable de la scolarité Un représentant des étudiants

Intervenants extérieurs à l'Université d'Auvergne

Un enseignant de l'ENSA

VI - Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : mars 2016

Première année universitaire concernée par la présente demande : 2016-2017

Niveau de la formation : 2^{ème} cycle

Niveau requis pour intégrer la formation : être titulaire d'un Diplôme Bac+3 de l'enseignement supérieur, de type :

- Licence 3^{ème} année en droit, administration économique et sociale
- Institut d'Etudes Politiques
- Ecole Supérieure de Commerce
- Licence de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture
- Autres diplômes jugés équivalents

Les professionnels confirmés ne justifiant pas des titres requis pourront se porter candidats au titre de la procédure de Validation des Acquis Professionnels (VAP).

Durée de la formation : 1 année universitaire - 120 h (+ 6 h d'examen) + 2 modules annexes de 15 h (+ 1 h d'examen) chacun

Lieu de la formation : Ecole de Droit

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation :

en formation initiale : en attente des calculs du nouveau logiciel en formation continue : en attente des calculs du nouveau logiciel

Capacité d'accueil maximale : 30

Ouverture en formation initiale (FI/RE): oui

Ouverture en formation continue (FC): oui

Période d'inscription / candidature : à compter d'avril pour une inscription dans l'année universitaire N/N+1

Contact Scolarité: (nom, prénom, téléphone, courriel)

Scolarité de l'Ecole de Droit du.droit@udamail.fr 04 73 17 76 12

B - Description de la formation

I - Organisation générale de la formation

Ouverture du cycle : fin septembre

Le cycle d'études est mis en œuvre le vendredi, avec les modules A et B de septembre à décembre et les modules C et D de janvier à juin.

La formation se compose d'une séance de présentation d'1 heure, d'une partie cours et séminaires de 120 heures composée de 2 modules de 60 heures chacun et de 2 modules annexes de 15 heures chacun.

La présence est obligatoire. Au-delà de deux absences non justifiées par module, l'étudiant est considéré comme défaillant.

II - Maquette de la formation

Voir maquette page suivante

	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et					Théorique		Pratique		Période	Coefficient
Eléments Constitutifs (EC)		total CM TD		TP	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	d'examen	de l'UE
Séance de présentation	1	1								
		Module	A : Init	iation a	u droit – Alain LE PC	MMELEC – 15	heures			
UE 1 : Bases juridiques	15	15								
EC 1 : Droit public	2	2								
EC 2 : Droit civil	3	3			1 épreuve				Période	
EC 3 : Droit commercial et des sociétés	3	3			1 epieuve	1			d'examen en	
EC 4 : Droit de l'assurance	1	1				1			fin de	
EC 4 : Juridictions / voies d'exécution	2	2			1 heure				semestre	
EC 5 : Droit des successions	2	2							Semestre	
EC 6 : Régimes matrimoniaux	2	2								
	M	lodule E	: Droit	de l'im	mobilier – Alain LE P	OMMELEC – 6	0 heures			
UE 2 : Statuts /baux	14	14								
EC 1 : Loi Hoguet / Ioi ALUR	3	3								
EC 2 : Statut des différents intervenants dans l'immobilier	2	2								
EC 3 : Baux d'habitation / baux civils	4	4				2				
EC 4 : Baux commerciaux / loi Pinel	3	3								
EC 5 : Baux emphytéotiques / bail à construction et à	2	2								
réhabilitation										
UE 3 : Construction / urbanisme	18	18							1	
EC 1 : Droit de l'immobilier et de la construction	6	6								
EC 2 : Droit de l'urbanisme	6	4+2*								
EC 3: Opération d'aménagement	5	3 + 2*			1 épreuve	3			Période	
EC 5 : Servitudes d'utilité patrimoniale/ Archéologie	1	1			comportant un					
•					sujet par UE				d'examen en	
									fin de	
UE 4 : Propriété/ Vente	14	14			3 heures				semestre	
EC 1 : La propriété	4	4			5ca cc					
EC 2 : Servitudes publiques, servitudes privées	3	3				2				
EC 3 : Foncier rural	2	2								
EC 4 : Contrats de vente	5	5								
UE 5 : Copropriété /contentieux	14	14			-				-	
EC 1 : Copropriété	7	7								
EC 1 : Copropriete EC 2 : Division en copropriété et en volumes	2	2				2				
EC 2 : Division en copropriété et en volumes EC 3 : Gestion des copropriétés / syndic	2	2				_				
EC 4 : Contentieux / droit pénal dans l'immobilier	3	3								

^{*} séminaire

	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Eléments Constitutifs (EC)				!S	Théorique		Pratique		Période	Coefficient
	total	СМ	TD	TP	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	d'examen	de l'UE
	Mod	lule C :	Techniq	ues de	l'immobilier – Berna	rd PIGANIOL -	- 60 heures			
UE 6 : Finance/ comptabilité	16	16								
EC 1 : Fiscalité	7	7				2				
EC 2 : Financement	5	5								
EC 3 : Comptabilité	4	4								
UE 7 : Gestion d'actif/ expertise	14	14				2				
EC 1 : Loi de défiscalisation dans l'immobilier	2	2								
EC 2: L'immobilier dans l'entreprise / l'investissement	2	2								
EC 3 : Gestion d'actifs immobiliers	2	2								
EC 4 : Expertise en évaluation des biens, dont foncier	3	3			1 épreuve				Période d'examens en fin de semestre	
EC 5 : Fiscalité locale	1	1			comportant un					
EC 6 : Expertise technique	2	2			sujet par UE					
EC 7 : Maintenance technique	2	2								
UE 8 : Promotion/ négociation	16	16			3 heures	2				
EC 1 : Promotion	4	4			5 1.5 d. 55					
EC 2 : Statuts des constructeurs, responsabilité, assurances	6	6								
EC 3 : Négociation	4*	4*								
EC 4 : Les sites web	2*	2*								
UE 9 : Bâtiment	14	14								
EC 1 : Technique du bâtiment	8	8				2				
EC 2 : Grenelle et rénovation thermique	2	2								
EC 3 : Chantier	4*	4*								
		Modul	le D:Lo	gemen	t social – Bernard Plo	GANIOL – 15 h	neures			
UE 9 : Logement social	15	15								
EC 1 : Environnement institutionnel du logement social	3	3							Période	
EC 2 : Législation sociale de l'habitat	3	3			1 épreuve	1			d'examens en	
EC 3 : Règlementation loyers et charges	2	2							fin de	
EC 4 : Gestion locative	3	3			1 heure					
EC 4 : Financement du logement social	2	2							semestre	
EC 5 : Accession sociale	2	2								
Total	otal 120 h + 2 modules annexes de 15 h chacun		6 h + 1 h par							
Total			module annexe							

^{*} séminaire

III - Equipe pédagogique

(Donner la liste des enseignants, leur appartenance ou non à l'UdA; pour les autres, leur qualité) Nom, prénom, statut (PU-PH, MCU-PH, PR, Ingénieur, MCU, vacataire, chargé de recherche), qualité (profession,...), établissement de rattachement, volume horaire dispensé en CM, TD et TP en face de chaque élément constitutif.

	Nom, Prénom	Statut	Qualité	Etablissement de rattachement	
	Michel ASTIER	IE	Directeur	CAUE du Puy-de-Dôme	
	Yannick BLANDIN	MCF		UdA	
	Elisabeth BOISSY-TURCIUS	IE	Directrice	Société 7RH	
	Éric BOUCOMONT	IE	Président	Cabinet Boucomont, administration de biens, gestion et transactions immobilières	
	Alain BRUET	IE	Directeur	SOCOTEC Clermont	
	Julien CAUSSE	IE	Avocat	Cabinet Labonne	
	Charly CORDEIRO	IE	Avocat associé	Cabinet CESIS	
	Frédéric DELAHAYE	IE	Avocat	Cabinet Delahaye	
	Laurent FIOLET	IE	Responsable service social et contentieux	LOGIDOME	
	Davy HUET	Doc. Cont.	Doctorant contractuel	Uda	
	Stéphane JAVALOYES	IE	Directeur juridique et développement	Equipement d'Auvergne	
Référence de l'UE	Alice JULIET	IE	Doctorante	Uda	
	Rachid KANDER	IE	Directeur	Agence d'urbanisme de Clermont- Métropole	
	Mathilde LAVENU	IE	Architecte- enseignante	ENSA	
	Alain LE POMMELEC	MCF	Droit privé	UdA	
	Richard MASURIER	IE	Expert-comptable	Travailleur indépendant	
	Benjamin MEUNIER	IE	Avocat	Cabinet Tournaire-Roussel	
	Patrick NEHEMIE	PRAG		UdA	
	Patricia PAPON-VIDAL	MCF	Droit Privé	UdA	
	Lionel PEYNET	ΙE	Président	FNAIM Auvergne	
	Bernard PIGANIOL	MCF asso.	Conseiller et expert en immobilier	UdA	
	René RATELADE	IE	Architecte	Travailleur indépendant	
	Jean-François RIFFARD	MCF	Droit Privé	UdA	
	Olivier ROUGE	IE	Conseiller en gestion de patrimoine	RG Conseil	
	Sandra ROUGE	IE	Avocat		
	Christine ROUSSEL-SIMONIN	ΙE	Avocat	Cabinet Tournaire-Roussel	

Anne-Sophie RYCHEN-SCHOTT	IE	Notaire	Etude BEUDIN, JARRY, GENEIX, RYCHEN-SCHOTT
Pierre-Henri PAULET	IE	Doctorant	UdA
Eric SPINA	IE	ex Directeur financier	Ophis du Puy-de-Dôme
Benoit VALADIER	IE	Géomètre-expert	
Sylwia WYSZOGRODZKA	MCF	Droit Privé	UdA

IV - Conditions d'admission

Ce programme s'adresse aux :

- Jeunes diplômé(es) Bac+3 ou en cours de Master 1 (juristes, économistes, gestionnaires, architectes...) désireux de s'adjoindre de nouvelles qualifications en vue d'accéder aux métiers de l'immobilier.
- Professionnels désireux d'acquérir ou de maintenir une compétence élevée face à la réglementation et aux dispositifs mis en œuvre dans le secteur de l'immobilier : professionnels de l'immobilier (construction, négociation, vente, gestion, secteurs privé, public, semi-public) ; clercs de notaires, etc.

La sélection est faite sur dossier (présélection) et entretien éventuel avec le responsable pédagogique du diplôme.

A noter:

L'inscription est commune pour les modules A et B, ainsi que pour les modules C et D. Les juristes auront une dispense d'assiduité et d'examen au module A; les architectes auront une dispense d'assiduité et d'examen à l'Unité d'Enseignement 9 « Bâtiment ».

V - Règles de délivrance du diplôme

Validation

- L'obtention du DU suppose d'avoir eu la moyenne aux épreuves des modules B et C. Les deux modules se compensent, à condition que la moyenne obtenue au module le plus faible soit supérieure ou égale à 8/20.
- Pour les étudiants qui se sont vu imposer de suivre le module A « Initiation au droit » lors de leur sélection, l'obtention du DU suppose d'obtenir la moyenne dans ce module, qui ne se compensent pas avec les modules B et C.
- La mention assez-bien est attribuée pour une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20, la mention bien à 14/20, la mention très bien à 16/20.
- La validation du module D « Logement social » donne lieu à la délivrance d'une attestation de compétence, mais n'est pas qualifiant pour l'obtention du DU lui-même.

Organisation des épreuves : cf. tableau ci-dessus.

Deux sessions d'examens sont organisées.

Redoublement

Le redoublement est admis sur demande motivée et accord du responsable pédagogique du DU.

VI - Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation. Sont membres du jury : le responsable de formation, le directeur des études ou son représentant, deux membres de l'équipe pédagogique.

VII - Mobilité à l'international Sans objet		
VIII - Modalités particulières rel Sans objet	atives au DPC (Développen	nent Professionnel Continu)
Conseil de Gestion de la composante Date: 10/05/2016 Commentaires éventuels:	: ⊠ avis favorable	□ avis défavorable
Conseil Académique - Commission de	la Formation et de la Vie Univers	sitaire accordant l'habilitation :
Début de l'habilitation : Fin de l'habilitation :		
La Vice-Présidente Formations et Vie E en charge de la CFVU	tudiante	Le Président de l'Université d'Auvergne
Brigitte BONHOMME		Professeur Alain ESCHALIER